



Commission Sous-
Régionale des Pêches
(CSRP)
Sub-Regional Fisheries
Commission
(SRFC)

Atelier Sous-Régional
Mise en œuvre des registres nationaux
des navires de la pêche industrielle
19 au 20 mars 2007, Hôtel Palm Grove – Banjul, Gambie

Rapport de l'atelier

Contexte et objectifs de l'atelier

Dans le cadre de sa stratégie visant à améliorer l'efficacité du suivi et contrôle de la pêche dans la sous-région, le Secrétariat Permanent de la CSRP a organisé, avec l'appui financier du Projet CSRP-GTZ, un atelier technique à Banjul, Gambie, du 19 au 20 mars 2007. Les objectifs de cet atelier étaient:

- faire un état des lieux de la mise en œuvre des registres nationaux des navires et identifier les appuis éventuels que pourrait apporter le Secrétariat Permanent pour leur opérationnalité ;
- identifier les contraintes principales empêchant la mise en œuvre d'un registre sous-régional de navires de pêche.

Participants

Au total 20 personnes ont participé à l'atelier, représentant les structures impliquées de tous les sept Etats Membres (EM) de la CSRP dans l'établissement d'autorisations de pêche et le suivi des activités des navires ainsi que les cadres de l'Unité de Coordination des Opérations de Surveillance (UCOS) du Secrétariat Permanent de la CSRP. La liste des participants est donnée en annexe (annexe 1).

Organisation de l'atelier

Le programme de l'atelier était divisé en quatre sessions. La Session 1 était consacrée à des présentations de la CSRP et des représentants des EM pour s'informer mutuellement sur l'état de la mise en œuvre des **registres nationaux**. La 2^{ème} session était consacrée à l'élaboration et la validation, sur la base des présentations de la première session, d'un tableau synthétisant, par pays, l'état de la mise en œuvre et de la gestion des registres nationaux des navires de la pêche industrielle. Lors de la 3^{ème} session les représentants des pays ont fourni des résumés des procédures relatives au constat, au suivi et à la documentation des **infractions** commises par des navires de pêche. La quatrième session était dédiée à une discussion approfondie des avantages et des contraintes relatives à la mise en jour d'un **registre sous-régional** de navires de pêche industrielle. Voir l'annexe 2 pour l'ordre de jour.

Déroulement des travaux de l'atelier et résultats

Ouverture

Après un mot de bienvenu du représentant de la Commission Sous-régionale des Pêches, M Mamadou Ball, Chef de service ad intérim de l'UCOS, l'atelier était ouvert par le Directeur de la Pêche de la Gambie, M. Adiatou Njai.

Pour la mise en œuvre de l'atelier, les participants ont désigné M Mamadou BALL comme président des sessions et MM Bahi O. BEYE et J. Michael VAKILY comme rapporteurs.

Sessions 1 & 2

Les travaux de l'atelier ont commencé par un rappel de ses objectifs et de ses attentes et une courte présentation de l'assistance technique apportée à la CSRP dans le cadre du projet CSRP-GTZ de la Coopération Allemande.

Pour rappeler aux participants le cadre institutionnel pour la mise en œuvre des registres des navires de pêche industrielle dans les EM de la CSRP, M. Bahi Ould Beyé a résumé dans sa présentation d'introduction le contexte international (les recommandations de la FAO) ainsi que le contexte sous-régional suite aux recommandations de la 8^{ème} Session extraordinaire de la Conférence des Ministres de Mindelo en novembre 2004, lesquelles stipulaient :

- L'approbation des arrêtés instituant un registre national des navires de la pêche industrielle ;
- Désignation d'un responsable national ;
- Mettre en place une base de données sous régionale des navires de pêche ;

Il a été aussi rappelé que la décision de créer un registre sous régional des navires de pêche permettrait une lutte plus efficace contre la pêche illégale et une gestion concertée des ressources, contribuant ainsi à un renforcement de la coopération sous régionale.

Suite à cette introduction les participants ont présenté l'état de lieu de la mise en œuvre des registres nationaux des navires de pêches industrielle dans leurs pays respectifs. Ces rapports, en général, ont mentionné les points suivants :

- le processus de l'enregistrement d'un navire de pêche ;
- le processus pour obtenir une licence de pêche ;
- les autorités impliquées ;
- le format utilisé ;
- les outils de gestion utilisés pour l'archivage et le traitement de l'information ;
- les besoins éventuels pour améliorer le système actuel.

Les informations contenues dans ces rapports nationaux ont été résumés dans une matrice comprenant six composantes :

1. Cadre législatif ;
2. Mise en œuvre du registre national des navires de pêche industrielle ;
3. Attribution des licences de pêche ;
4. Gestion des données du registre national des navires de pêche industrielle ;
5. Gestion des données licences de pêche.
6. Contraintes et besoins principaux

Cette matrice a été discutée et validée par les participants. En résumé, la situation de la mise en œuvre des registres nationaux dans les états membres se présente comme suit :

1) Cadre législatif

Le Cap Vert, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal ont finalisé les procédures législatives (Arrêtés) nécessaires pour la mise en œuvre de leurs registres. En Sierra Léone et en Gambie ce processus est encore en cours (voir Annexe 3a).

Le cadre législatif pour l'attribution des licences de pêches existe dans tous les EM de la CSRP.

2) Mise en œuvre du registre des navires de pêche

Dans tous les EM de la CSRP, le ministère chargé de la pêche est toujours impliqué dans la mise en œuvre du registre. Dans certains pays (Gambie et Sierra Leone) au-delà du ministère une autre institution (comme par exemple les Services du Port en Gambie) y joue aussi un rôle déterminant (voir Annexe 3b).

En ce qui concerne le stockage physique des données du registre, seul le Sénégal et la Sierra Léone dispose des applications informatiques spécialement développées pour ce but. Dans tous les autres pays le stockage est encore plutôt traditionnel (formes imprimées, fichiers MS Word ou MS Excel).

A part de la Gambie et de la Sierra Leone tous les autres pays ont appliqué pour le formulaire d'enregistrement des navires le format proposé par la CSRP.

3) Attribution des licences de pêche

Dans tous les EM de la CSRP, le ministère chargé de la pêche et ses services compétents sont responsables pour l'attribution des licences de pêche. La décision finale revient au avec ministre. A l'exception de la Gambie, le stockage physique de données se fait à l'aide d'applications informatiques plus ou moins spécialisées (voir Annexe 3c).

4) Gestion des données du registre des navires de pêche industrielle

Dans tous les EM, les services compétents au niveau du ministère chargé de la pêche gèrent eux-mêmes les données liées à l'enregistrement des navires de pêche. En fonction du niveau informatique utilisé, ces services sont en mesure de produire des listings plus ou moins détaillés sur l'état actuel des registres. Ces listings sont faits sur demande et ne sont distribués qu'à l'intérieur du ministère. Les informations ne sont généralement pas disponi-

bles au grand public, à l'exception de la Mauritanie et de la Sierra Leone où un résumé détaillé des navires enregistrés est publié dans des bulletins trimestriel ou annuel (voir Annexe 3d).

5) Gestion des données de licences pêche industrielle

Comme pour les registres, les services compétents au niveau du ministère chargé de la pêche gèrent eux-mêmes les données liées aux licences de pêche. Ces services sont en mesure de produire des listings assez détaillés sur le nombre et la nature des licences accordées. Ces listings sont faits sur demande et ne sont distribués qu'à l'intérieur du ministère. Les informations ne sont généralement pas disponibles au grand public, à l'exception de la Sierra Leone et la Mauritanie où un résumé des licences accordées est publié dans un bulletin annuel (voir Annexe 3e).

6) Contraintes et besoins principaux pour améliorer le fonctionnement des registres nationaux de navires de pêche

Les participants ont formulé des contraintes et des besoins au niveau de leurs institutions nationales chargées de maintenir les registres de navires de pêche industrielle qu'ils considèrent nécessaires d'adresser afin d'améliorer le fonctionnement des registres nationaux (voir Annexe 3f). Les besoins se regroupent comme suit :

- Renforcement de la coopération sous régionale, surtout la coopération entre les institutions de la sous région disposant de bases de données et échange d'expertise et d'expérience ;
- Assistance dans le développement des applications informatiques au niveau national
- Formation pour les gestionnaires du système de registre (analyse et traitement des données)
- Elaboration d'un manuel d'utilisateur de la base de données sous-régionale
- Equipements

Sessions 3

La troisième session a été consacrée au sujet de la constatation et du suivi, au niveau national, des infractions commises par les navires de pêche industrielle. Ceci a permis d'établir pour chaque EM la procédure exacte relative aux arraisonnements des navires de pêche trouvé en infraction et au suivi à travers les instances impliquées (voir Annexe 4).

Il a été montré qu'à part la Guinée-Bissau dans tous les autres EM c'est au Ministre chargé de la pêche que revient la décision finale de confirmer qu'une infraction a eu lieu. Cette décision est en général basée sur l'avis préalable des institutions compétentes du ministère, qui sont soit le directeur de pêche, soit des commissions consultatives créées spécifiquement pour traiter les questions des infractions dans le secteur. En Guinée-Bissau la décision finale est prise par une commission interministérielle (pêche, finances, défense).

Les informations concernant une infraction sont toujours archivées au niveau des services techniques du ministère chargé de la pêche. En Guinée, Mauritanie et au Sénégal, une application informatique existe pour saisir ces informations. Leur distribution est en général restrictive et réservée aux services compétents. Toutefois, en Sierra Leone l'information concernant une infraction par un navire de pêche est diffusée par la radio.

Sessions 4

Le thème de la dernière session était une appréciation des avantages et contraintes de la mise en œuvre d'un registre sous-régional des navires de pêche. Les participants ont eu un échange franc et intéressant, lors duquel les points suivants ont été mentionnés comme avantages principaux d'un registre sous-régional :

- La contribution à un système d'information sous-régional des pêches ;
- Le renforcement des échanges d'information ;
- L'amélioration de la fiabilité des données sur les navires ;
- La rapidité d'accès à des informations fiables ;
- La facilité d'archivage des données ;
- Le contrôle des activités de pêche ;
- L'harmonisation des opérations contre les infractions ;
- La réduction de la pêche illégale (IUU) ;
- Le suivi des navires délinquants ;
- La possibilité de mesurer l'effort de pêche au niveau sous-régional ;
- La contribution à l'harmonisation des législations de la pêche ;
- La contribution à la coordination dans les négociations des accords de pêche ;
- La possibilité de servir comme une source de revenus pour la CSRP.

Toute en acceptant la nécessité de mettre en place un registre sous-régional des navires de pêche, les participants ont noté un certain nombre de contraintes. En ce qui concerne le cadre normatif, les participants ont mentionné le retard de la mise en place de textes réglementaires concernant les registres nationaux, ce qui empêche à un certain degré d'avancer sur le plan sous-régional. A ceci s'ajoutent encore d'autres contraintes d'un caractère plutôt pratique, dont les plus importantes sont les suivantes :

- Le manque de sensibilisation des décideurs politiques dans les EM ;
- L'absence de cadre légal de transfert des données ;
- L'absence de volonté de partage des données ;
- Le manque d'expertise des pays ;
- Le manque de moyens humains et financiers ;
- Le manque d'infrastructures propres au transfert des registres ;
- Le manque de motivation des gestionnaires des registres.

Conclusions générales et recommandations

Les participants ont unanimement reconnu l'importance de la mise en place des registres de navires de pêche aussi bien au niveau national que sous-régional. Ils ont pu constater que certains EM ont déjà fait beaucoup de progrès dans la mise en place de leurs registres nationaux, pendant que d'autres pays sont encore préoccupés de trouver une formule efficace. Toutefois, les participants aussi ont noté que la mise en œuvre du registre sous-

régional manque encore le dynamisme nécessaire pour sa réalisation. Au vu de tout cela les participants ont jugé nécessaire de formuler les recommandations suivantes :

1) Recommandations à l'intention du Secrétariat Permanent (SP) de la CSRP

- Démarrer au plus vite les activités de la mise en place du registre sous régional des navires de pêche ;
- Demander à la Gambie et à la Sierra Leone de prendre rapidement les arrêtés nécessaires pour la mise en place des registres nationaux ;
- Appuyer les Etats pour la mise en œuvre de leurs registres ;
- Traduire en anglais les documents clés concernant la mise en œuvre du registre sous-région ;
- Mettre en œuvre des mécanismes de transfert des données entre les différents partenaires ;
- Sensibiliser les décideurs par une démonstration de l'utilité des données d'un registre sous-régional ;
- Améliorer la circulation des infos entre le SP et les Etats Membres.

2) Recommandations à l'intention des Etats Membres

- Allouer des ressources humaines et budgétaires suffisantes aux services concernés par la gestion du registre ;
- Encourager le partage des données ;
- Motiver le personnel responsable pour la gestion des registres ;
- Autoriser la dissémination et le partage des informations sur les infractions.

Annexes :

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Ordre de jour

Annexe 3 : Synthèses des présentations des Etats membres

Annexe 4 : Synthèse de la discussion concernant la constatation et le suivi au niveau national des infractions commises par la pêche industrielle

Annexe 5 : Impressions de l'Atelier

Liste des Participants



M Alexandre **Baptista**
Comandante Adjunto

Comando da Guarda Costeira - F.A.
Rua Andrade Corvo N° 1
BP 29
Praia

Cap Vert

Tél.: +238 2612774
Fax: +238 2615358
Port.: +238 9936537
E-mail: alexcbaptista@hotmail.com



Mme. Iolanda Filomena **Dias Brites**
Technicienne à la Direction Générale
des Pêches

Direcção Geral des Pesces
Ministério de Estado e das Infraestruturas,
Transportes e Mar
BP 206
Praia

Cap Vert

Tél.: +238 2613758
Fax:
Port.: +238 9925136
E-mail: iolandabrites657@hotmail.com



Mr. Ebou Mass **Mbye**
Assistant Fisheries Officer

Department of Fisheries
6, Marina Parade
Banjul

Gambie

Tél.: +220
Fax: +220 4202355
Port.: +220 9944789
E-mail: emmbye@yahoo.co.uk



Mr. Abdoulie **Njai**
Fisheries Assistant

Department of Fisheries
6, Marina Parade
Banjul

Gambie

Tél.: +220 4223373
Fax: +220 4202355
Port.: +220 9909965
E-mail: gamfish@gamtel.gm



M Mamadou **Dramé**
Chargé du suivi des licences de pêche

Centre National de Surveillance et de Protection
des Pêches (CNSP)
Quartier Matam
Route du Niger Km 10
B.P. 1234
Conakry

Guinée

Tél.:
Fax:
Port.: +224 60294604
E-mail: dramecnsp@yahoo.fr



M Siba Emile **Soropogui**
Inspecteur principal, Chargé du registre
des navires (par intérim)

Centre National de Surveillance et de Protection
des Pêches (CNSP)
Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (MPA)
Quartier Matam
Km 10 de la Route du Niger
B.P. 307
Conakry

Guinée

Tél.:
Fax:
Port.: +224 60297639
E-mail: soemile@yahoo.fr



M Paulino **Cabral**
Responsable de base de données

Ministério das Pescas e Economía Marítima
Avenida Amílca Cabral
C.P. 102
Bissau
Guinée-Bissau
Tél.: +245 7201460
Fax: +245 202580
Port.:
E-mail:



M Sebastião **Pereira**
Chefe Reparticao das Frotas

Serviço Da Pesca Industrial
Ministério das Pescas e Economía Marítima
Avenida Amílca Cabral
C.P. 102
Bissau
Guinée-Bissau
Tél.:
Fax:
Port.: +245 6644028
E-mail: Sebastiaopereira01@yahoo.com.br



Mr Bassirou **Fall**
Responsable du registre des navires

Délégation à la Surveillance des Pêches et au
Contrôle de Mèr
BP 260
Nouadhibou
Mauritanie
Tél.: +222 5745701
Fax: +222 5746312
Port.: +222 6833642
E-mail: bassiroufall2006@yahoo.fr



M Mohamed Mahmoud **Mahfoudh**
Chef de Service des Opérations
(DSPCM)

Délégation à la Surveillance des Pêches et au
Contrôle de Mèr
BP 260
Nouadhibou
Mauritanie
Tél.: +222 5745701
Fax: +222 5746312
Port.: +222 6360425
E-mail: m2mahfoudh@yahoo.fr



M Tahirou **Bodian**
Chef du Bureau des Licences de
Pêche

Direction des pêches maritimes (DPM)
Ministère de l'Économie Maritime et des
Transport Maritimes Internationaux
1, rue Joris
BP 289
Dakar
Sénégal
Tél.: +221 8230137
Fax: +221 8214758
Port.: +221 5620876
E-mail: tahiroubodian@yahoo.fr



Mr Abdou **Mbodj**
Responsable, Service Informatique
et Statistique

Service Informatique et Statistique
Direction de la Protection et de la Surveillance
des Pêches
BP 3656, Fenêtre Mermoz
Dakar
Sénégal
Tél.: +221 8602465
Fax: +221 8603119
Port.: +221 5570546
E-mail: abdoumbodj@hotmail.com



Mrs Kadijatu **Jalloh**
Senior Fisheries Officer

Ministry of Fisheries & Marine Resources
Jomo Kenyatta Road, New England
Freetown
Sierra Leone
Tél.: +232 (22) 240485
Fax: +232 (22) 235135
Port.: +232 33512525
E-mail: kadijatujalloh@hotmail.com



Mr. Sheku **Sei**
Fisheries Officer, Statistics and
Research

Ministry of Fisheries & Marine Resources
Jomo Kenyatta Road, New England
Freetown
Sierra Leone
Tél.: +232 22240485
Fax: +232 22235135
Port.: +232 33655907
E-mail: seisheku@yahoo.com

CSRP – SP / UCOS



Mr. Mamadou **Ball**
Maritime Control Officer

Unité de Coordination des
Opérations de Surveillance (UCOS)
P.O. Box 1210
Banjul

Gambie

Tél.: +220 4223238
Fax: +220 4201022
Port.: +220 9912491
E-mail: mamoball1@gmail.com



M Bahi Ould **Beyé**
Assistant en Information et
Communication

Secrétariat Permanent de la
Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP)
B.P. 25485
Dakar - Fann

Sénégal

Tél.: +221 8640475
Fax: +221 8640477
Port.: +221 6806620
E-mail: bahiouldbeye@yahoo.com



Dr. Mika **Diop**
Coordinateur Projet PSRA-Requins

Secrétariat Permanent de la
Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP)
B.P. 25485
Dakar - Fann

Sénégal

Tél.: +221 8640475
Fax: +221 8640477
Port.: +221 6448218
E-mail: mika_dfr@yahoo.fr



Mr. Namory **Koné**
Statistician

Unité de Coordination des
Opérations de Surveillance (UCOS)
P.O. Box 1210
Banjul

Gambie

Tél.: +220 223238
Fax: +220 223234
Port.: +220 9905841
E-mail: namory_kone@yahoo.fr



Dr. J. Michael **Vakily**
Conseiller auprès de la CSRP

Secrétariat Permanent de la
Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP)
B.P. 25485
Dakar - Fann

Sénégal

Tél.: +221 8640475
Fax: +221 8640477
Port.: +221 6391152
E-mail: michael.vakily@googlemail.com

Secrétariat



Ms Shegella **Sarre**
Secretary

Unité de Coordination des
Opérations de Surveillance (UCOS)
P.O. Box 1210
Banjul

Gambie

Tél.: +220 4223238
Fax: +220 4201022
Port.: +220 9906646
E-mail: ssarre@qanet.gm



Atelier Sous-Régional
Mise en œuvre des registres nationaux des
navires de la pêche industrielle
Hôtel Palm Grove – Banjul, 19 au 20 mars 2007



Ordre du jour

Dimanche, 18 mars 2007

Arrivé des participants à Banjul, transfert à l'hôtel Palm Grove.

Lundi, 19 mars 2007

Ouverture de l'Atelier

09.15 Enregistrement des participants
09.45 Mise en place des participants

10.00 **Cérémonie d'ouverture**

Mot de bienvenu du représentant de la Commission Sous-régionale des Pêches, M Mamadou Ball, Chef de service ad intérim de l'UCOS ;
Allocution d'ouverture du Directeur de la Pêche de la Gambie, M. Adiatou Njai ;

10.30 *Pause café*

11.00 **Introduction**

- Désignation du président de la session et des rapporteurs [BOB]
- Présentation des objectifs et des attentes de l'atelier [BOB]
- L'appui institutionnel du projet CSR/P/GTZ [JMV] ;
- Présentation du contexte institutionnel pour la mise en œuvre des registres de navires de pêche dans les pays de la CSR/P [BOB]

Session 1 : Présentation des Etats membres

11:30 Communication de la Gambie
12:00 Communication de la Sierra Leone et présentation du logiciel IFDaS
13:00 *Déjeuner à l'hôtel*
14:30 Communication de la Guinée
15:00 Communication de la Guinée-Bissau
15:30 Communication de la Mauritanie
16.00 *Pause café*

-
- | | |
|-------|---|
| 16:30 | Communication du Sénégal et présentation du logiciel Access |
| 17.30 | Communication du Cap Vert |
| 18:00 | Suspension des travaux |

Mardi, 20 mars 2007

Session 2 : Format et mis en œuvre des registres de navires de pêche

- | | |
|-------|--|
| 09.00 | Développement d'une matrice indiquant (par pays) les composantes du processus de l'enregistrement d'un navire de pêche [BOB, JMV] |
| 11.00 | <i>Pause café</i> |
| 11.30 | Discussion en table ronde concernant les difficultés techniques constatées lors de l'identification des navires de pêches (comment arrêter les fausses déclarations par les armateurs ?) |
| 13:00 | <i>Déjeuner à l'hôtel</i> |

Session 3 : Documentation des infractions au niveau national

- | | |
|-------|--|
| 14:30 | Discussion en table ronde : « Quelles sont les pratiques actuelles dans les Etats membres concernant la documentation des infractions constatées (responsabilités, disponibilités de l'information) ». |
|-------|--|

Session 4 : Vers la relance du registre sous-régional des navires de pêche et la documentation des infractions constatées

- | | |
|-------|--|
| 15:30 | Les expériences de l'UCOS et les perspectives concernant la mise en œuvre d'un registre sous-régional des navires de pêches [UCOS] |
| 16.00 | <i>Pause café</i> |
| 16:30 | Discussion en table ronde : « Quel sont les obstacles empêchant la mise en œuvre d'un registre sous-régional de navires de pêches et le partage de la documentation des infractions constatées ? » |
| 18.00 | Clôture de la réunion |

Mercredi, 21 mars 2007

- | | |
|-------|---|
| 09.00 | Départ des participants pour Dakar / Guinée |
|-------|---|

Vendredi, 23 mars 2007

- | | |
|-------|--|
| 16.00 | Départ des participants pour la Sierra Leone |
|-------|--|

Annexe 3

Documentation des informations fournies par les représentants des Etats membres de la CSRP concernant la mise en œuvre des registres nationaux de navires de pêche industrielle et l'attribution des licences de pêche

Les informations fournies par les participants et documentées dans les tableaux (a) à (f) ont été structurées de la manière suivante :

- (a) Cadre législatif**
 - a. Registre national de navires de pêche industrielle
 - b. Attributions des licences de pêche
- (b) Mise en œuvre pratique du registre de navires de pêche industrielle**
 - a. Autorités concernées
 - b. Est-ce que le format standardisé de la CSRP a été appliqué ?
 - c. Format d'enregistrement
- (c) Attribution des licences de pêche**
 - a. Autorités concernées
 - b. Format d'enregistrement
- (d) Gestion des données du registre des navires de pêche industrielle**
 - a. Institutions responsables
 - b. Produits réguliers
- (e) Gestion des données licences pêche**
 - a. Institution responsable
 - b. Produits réguliers
- (f) Contraintes et besoins principaux pour améliorer le fonctionnement des registres nationaux de navires de pêche industrielle**

a) Cadre législatif

	Registre national des NP	Attributions des licences de pêche
Cap Vert	<ul style="list-style-type: none"> Décret-Loi 53/2005 (06.08.2005) Arrêté n°67/2005, du 12.12.2005 	<ul style="list-style-type: none"> Décret-Loi 53/2005 (06.08.2005)
Gambie	<ul style="list-style-type: none"> The Fisheries Bill 2006 (under preparation) 	<ul style="list-style-type: none"> The Fisheries Bill 2006 (under preparation)
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> Loi L/95/13/CTRN (15.05.1995) Arrêté n° 1745/MPA/CAB/2005 (05.05.2005) 	<ul style="list-style-type: none"> Décret D/97/227/PRG/SGG (16.10.1997) Arrêté annuel
Guinée-Bissau	<ul style="list-style-type: none"> Décret-Loi n.° 4/96, (2.09.1996) Décret-Loi n.° 6-A/2000, (22.08.2000) Despacho Ministerial N° 21/GMP/04 	<ul style="list-style-type: none"> Décret-Loi n.° 4/96, (2.09.1996) Décret-loi n.° 6-A/2000, (22.08.2000) Arrêté annuel
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> Loi n° 2000-025 (24.01.2000) Arrêté n° 0482 (20.04.2006) 	<ul style="list-style-type: none"> Loi n° 2000-025 (24.01.2000) Décret n° 2002-073 (01.10.2002)
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> Loi 98-32 (14.04.1998) Arrêté n° 000853 (03.03.2005) 	<ul style="list-style-type: none"> Loi 98-32 (14.04.1998) Décret n°98-498 (10.06.1998)
Sierra Léone	<ul style="list-style-type: none"> 1994 Fisheries Management And Development Act 	<ul style="list-style-type: none"> 1994 Fisheries Management And Development Act

b) Mise en œuvre pratique du registre des navires de pêche industrielle

	Autorités concernées	Format CSRP ?	Format d'enregistrement
Cap Vert	<ul style="list-style-type: none"> Ministério de Estado e das Infraestruturas, Transportes e Mar – (Ministère d'Etat et des Infrastructures, Transports et de la Mer) 	Oui	Fichier MS EXCEL
Gambie	<p>Navires nationaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Department of State for Fisheries & Water Resources (DSF&WR). Gambia Ports Authority (GPA) <p>Navires étrangers</p> <ul style="list-style-type: none"> Department of State for Fisheries & Water Resources (DSF&WR) 	Pas encore	Papier
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture 	oui	Papier ; application MS ACCESS en cours
Guinée-Bissau	<ul style="list-style-type: none"> Ministério das Pescas e Economía Marítima – (Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime) 	Oui	Papier, application informatique à venir
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM) 	oui	Papier, application informatique à venir
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Economie Maritime et des Transports Maritimes Internationaux 	Oui	Application sur MS ACCESS
Sierra Léone	<ul style="list-style-type: none"> Ministry of Fisheries and Marine Resources Sierra Leone Maritime Administration 	Non	Application sur MS ACCESS

c) Attribution des licences de pêche

	Autorités concernées	Format de stockage
Cap Vert	Nationaux : <ul style="list-style-type: none"> • Direcção Geral des Pesces (DGP) Etrangers : <ul style="list-style-type: none"> • Ministério de Estado e das Infraestruturas, Transportes e Mar (Ministère d'Etat et des Infrastructures, Transports et de la Mer) 	Fichier MS EXCEL
Gambie	<ul style="list-style-type: none"> • Department of State for Fisheries & Water Resources (DSF&WR) 	Papier
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture 	MS ACCESS
Guinée-Bissau	<ul style="list-style-type: none"> • Ministério das Pescas e Economia Marítima – (Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime) ; • Ministère des Finances 	MS ACCESS
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM) 	?
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Economie Maritime et des Transports Maritimes Internationaux 	Application sur MS ACCESS
Sierra Léone	<ul style="list-style-type: none"> • Ministry of Fisheries and Marine Resources (MFMR) 	Application sur MS ACCESS

d) Gestion des données du registre des navires de pêche industrielle

	Institutions responsables	Produits réguliers
Cap Vert	Navires nationaux : <ul style="list-style-type: none"> • Institut Maritime et Portuaire (IMP) ; • Direcção Geral des Pesces (DGP) – (Direction Général des Pêches) Navires étrangers : <ul style="list-style-type: none"> • Direcção Geral des Pesces (DGP) 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste navires autorisés
Gambie	<ul style="list-style-type: none"> • Fisheries Department (FD). 	<ul style="list-style-type: none"> • Listing on request
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> • Centre National de Surveillance et de Protection des Pêches (CNSP) 	<ul style="list-style-type: none"> • Listing
Guinée-Bissau	<ul style="list-style-type: none"> • Direcção Geral da Pesca Industrial - (Direction Général de la Pêche Industrielle) ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Listing
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> • Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle de Mer (DSPCM) 	<ul style="list-style-type: none"> • Listing • Bulletins trimestriels
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP). 	<ul style="list-style-type: none"> • Listing des autorisations • Etat infraction • Etat des activités SCS
Sierra Léone	<ul style="list-style-type: none"> • Ministry of Fisheries and Marine Ressources (MFMR) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel

e) Gestion des données licences pêche

	Institution responsable	Produits réguliers
Cap Vert	<ul style="list-style-type: none"> • Direcção Geral des Pescas (DGP) – (Direction Générale des Pêches) 	<ul style="list-style-type: none"> • Listing sur demande
Gambie	<ul style="list-style-type: none"> • Fisheries Department (FD). 	<ul style="list-style-type: none"> • Listing sur demande
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> • Direction Nationale de la Pêche Maritime (DNPM) 	<ul style="list-style-type: none"> • Listing sur demande
Guinée-Bissau	<ul style="list-style-type: none"> • Direcção Geral da Pesca Industrial - (Direction Générale de la Pêche Industrielle) ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Listing sur demande
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de la Pêche industrielle ; • Direction de la Pêche Artisanale Côtière ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Listing sur demande
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> • Direction des Pêches Maritimes ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Listing
Sierra Léone	<ul style="list-style-type: none"> • Ministry of Fisheries and Marine Ressources (MFMR) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel

f) Contraintes et besoins principaux pour améliorer le fonctionnement des registres nationaux de navires de pêche industrielle

	Contraintes et besoins
Cap Vert	<ul style="list-style-type: none"> • Coopérer avec les institutions de la sous région disposant de bases de données • Formation pour gestionnaires du système de registre (analyse et traitement des données) • Élaboration d'un manuel d'utilisateur de la base de données • Échange d'expertise et d'expérience des partenaires de la sous région • Renforcement de la coopération sous régionale
Gambie	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement informatique • No data base • Renforcement de la coopération sous régionale
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement • Renforcement et formation des gestionnaires du registre
Guinée-Bissau	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement • Renforcement et formation des gestionnaires du registre; • Création d'une base de données; • Renforcement de la coopération sous régionale
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une application informatique • Formation du personnel • Equipement informatique
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement informatique • Renforcement de la coopération sous régionale
Sierra Léone	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement informatique • Formation de gestionnaires des bases de données • Renforcement des capacités • Renforcement de la coopération sous régionale

Annexe 4

Les étapes et les procédures au niveau national concernant la constatation et le suivi des infractions des navires de pêche industrielle

	Etapes et procédures
Cap Vert	<ul style="list-style-type: none"> • Arraisonnements • Direction Générale des Pêches (DGP) • Décision du Ministre d'Etat chargé de la pêche • Archive interne (DGP)
Gambie	<ul style="list-style-type: none"> • Arraisonnements • Fisheries Department (FD) • Réunion de la Commission mixte consultative • Décision du Ministre chargé de la pêche • Archive interne (FD)
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> • Arraisonnements • Réunion de la Commission nationale d'arraisonnement • Décision du Ministre chargé de la pêche • Saisie dans la base de données (CNSP)
Guinée-Bissau	<ul style="list-style-type: none"> • Arraisonnements • Réunion de la Commission technique (consultative) • Décision de la Commission inter ministérielle (Pêche, finance et défense) • Archive interne (FISCAP, Ministère des Pêches)
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> • Arraisonnements • Réunion de la Commission consultative des transactions • Décision du Ministre chargé de la pêche • Saisie dans la base de données (DSPCM)
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> • Arraisonnements • Réunion de la Commission consultative pour les infractions des pêches • Décision du Ministre d'Etat chargé de la pêche • Saisie dans la base de données (DPSP)
Sierra Léone	<ul style="list-style-type: none"> • Arraisonnements • Décision du Ministre chargé de la pêche • Annonce à la radio • Archivage interne (Ministère des Pêches)

Annexe 5 Impressions de l'Atelier



Allocution d'ouverture du Directeur de la Pêche de la Gambie, M. Adiatou Njai



La cérémonie d'ouverture



Les participants du Cap Vert font leur présentation



Le président de l'atelier, M Mamadou BALL et le rapporteur M Bahi O. BEYE



Le moment de relaxer



Les participants